

TELLIN



#191

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - MARS 2021



©Delphine Jacquemart.



4x4
EUROCARTEL

Grand choix de Pick up et 4x4
avec garanties totales

Retrouvez nous sur 

084/36.73.53 www.eurocartel.be



purtech2
LAVAGE DE VITRES 2

Mail: info@purtech2o.be Tel.: 0472.74.74.11

 Devis gratuit !  Patron sur chantier  Travail soigné
et rapide, prix serré !



0496 911 384 **LUDO**
LOCA

CHAMPLON - TENNEVILLE

Location de machines et matériels professionnels

 ludo loca www.ludoloca.be

Mini Market de Tellin



Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com



**Matériels - Outillages de jardin
et Forestiers - Remorques**



084 36 63 77
6927 TELLIN
juliengruslin@skynet.be


SPECIALISTE ROBOT TONDEUSE

 Husqvarna
 CFMOTO  ISEKI
 GTM
PROFESSIONAL  HONDA
Power Equipment  efco




Rita Schiltz
Infirmière à domicile
Rue Général Baron Jacques, 24
6927 Grupont
rita.schiltz@infirmieretellin.be

Tel : 084/77.90.22
GSM : 0479/57.81.43



JÉRÔME LIESNARD
— PEINTURE ET DÉCORATION —

 +32 (0)496 08 53 65

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

- 3..... Le mot du Bourgmestre
- 4..... Reflets de la majorité
- 4..... Echo de la minorité Letsgo
- 5..... Echo de la minorité Vivrensemble
- 5..... Appel à candidature pour les jeunes entre 15 et 21 ans
- 5..... Comité du Foyer de Bure

TRAVAUX

- 6..... Quoi de neuf sur les travaux ?

CPAS

- 8..... Aide en énergie aux ménages dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19
- 8..... Service mobilité
- 8..... Covid 19 - Avez-vous droit à une aide sociale
- 9..... Prêts et prime de la Province du Luxembourg

POLICE

- 10..... La Zone de Police Semois et Lesse vous rappelle l'article 54 de son Règlement Général de Police relatif à l'élagage des arbres et des haies

ENVIRONNEMENT

- 11..... 1 goutte de mazout peut contaminer 1000 litres

ACCUEIL

EXTRASCOLAIRE

- 12..... Activités vacances d'été 2021
- 12..... Fermeture de la Capucine

TOURISME

- 13..... Pass Chevetogne

AGENDA

- 13..... La chasse aux œufs
- 13..... Balade équestre

DIVERS

- 14..... Information de l'ALE de Tellin
- 14..... Give a Day sur le territoire de Nov'Ardenne, du volontariat pour tous!

LE MOT DU BOURGMESTRE

Chers Citoyennes, chers Citoyens,

Il y a maintenant plus d'un an que le tristement célèbre virus appelé communément Covid-19 bouleverse nos vies en profondeur. Si notre commune a été épargnée dans un premier temps, nous avons, en février dernier, été confrontés à une forte augmentation des cas au sein de notre population, et ce sans qu'aucun comportement inadapté n'ait pu être observé.

Je tiens d'ailleurs à souligner la patience et l'attitude responsable de nos concitoyens et surtout de notre jeunesse.

Ce même virus m'a personnellement éloigné de mes fonctions de bourgmestre durant une quinzaine de jours. Je tiens à remercier les membres du Collège pour leur soutien, et tout particulièrement Frédéric Clarinval, notre premier échevin qui, durant cette période, a rempli brillamment son rôle de bourgmestre faisant fonction.

Une fois n'est pas coutume, je souhaite profiter de cet édito pour procéder à une mise au point.

Lors du dernier conseil communal, on nous a reproché notre manque d'ambition en matière d'économie d'énergie.

C'est faire là un raccourci populiste au vu de tous les travaux déjà exécutés dans cette optique.

Citons quelques exemples :

La mise en route du plan de remplacement graduel de l'éclairage public. Pour rappel, ce plan prévoit le remplacement de tous les points d'éclairage public sur 10 ans.

Le remplacement de tout l'éclairage du hall omnisports par des ampoules moins énergivores.

Ces travaux ont généré une diminution drastique de la consommation d'électricité de ce même bâtiment qui est passée de 30000 kWh en 2018 à 15000 kWh en 2019.

L'étude de tous les bâtiments publics en vue de la rationalisation de leurs besoins énergétiques.

S'il est vrai que la crise sanitaire que nous traversons actuellement a mis un frein temporaire à l'élaboration et la mise en œuvre de certains travaux, le personnel communal affecté à cette problématique ne ménage pas sa peine pour faire baisser la note d'énergie communale.

C'est ainsi qu'une étude est en cours afin d'assurer l'autonomie en électricité du site de captage d'eau des crêtes.

Il en est de même à tous les niveaux des services administratifs.

La pandémie n'a pas ménagé les membres du personnel, qu'il soit administratif, ouvrier, enseignant ou extrascolaire, les services de nettoyage...et solidairement, tous ont fait face à l'adversité.

Cela a bien sûr entraîné un surcroît de travail, du stress et des heures supplémentaires, mais chacun a eu à cœur d'assurer la bonne marche des différentes sections, de l'accueil et du service à la population.

Nous tenons à les remercier du fond du cœur pour leur professionnalisme et leur engagement.

Pour le moment, les rencontres avec les partenaires extérieurs sont difficiles, mais nous ne perdons rien de vue, et tous les projets verront leur conclusion dès que la situation le permettra.

La santé de nos concitoyens se doit d'occuper chacune de nos pensées car c'est tous ensemble que nous tenons à sortir de cet épisode physiquement et moralement difficile.

Alors de grâce, en parlant d'énergie, utilisons la nôtre à sortir de cette crise et ne la gaspillons pas en vaines calomnies ! A bon entendeur...

Prenez soin de vous et surtout des autres...

Y. DEGEYE., Bourgmestre



REFLETS DE LA MAJORITÉ

A l'heure où nous écrivons cet article, l'administration communale et les écoles de nos villages ont dû être momentanément fermées afin d'éviter la propagation du virus qui nous empoisonne la vie.

Ce sont là des décisions difficiles à prendre car elles ont un impact important sur notre quotidien.

Depuis un an, la crise sanitaire constitue chez la plupart d'entre nous la principale source de préoccupation. Son incidence sur la vie professionnelle et donc les ressources cause bien des dégâts et certains secteurs sont si lourdement affectés qu'ils auront bien du mal à s'en remettre.

Si l'impact matériel de la pandémie est mesurable, il en est un autre qui est beaucoup plus pernicieux, car il agit insidieusement sur notre mental.

L'être humain est, par nature, grégaire et les mesures sanitaires, si elles sont indispensables, comprises et admises sont très peu conciliables avec notre besoin social.

Serrer ses parents ou ses enfants dans ses bras se fait sans réfléchir, car cela fait partie de nous.

Ne pas pouvoir le faire, est, pour beaucoup, une souffrance et un manque.

Laisser partir un proche sans l'avoir revu, sans lui avoir parlé une dernière fois à cause du confinement laisse des marques qui ne s'effaceront pas.

ECHO DE LA MINORITÉ LETSGO

Ôtez à notre commune les passions qui l'animent, et celle-ci sombrera dans l'inertie, puis le désespoir.

C'est, hélas, le sentiment qui nous habite actuellement.

Dans notre commune, la crise sanitaire ne peut avoir bon dos...

Ce n'est pas parce que, comme pour l'ensemble des communes belges, nous subissons les mauvais effets de cette crise « COVID » que certains points liés à notre déclaration de politique générale 2019-2024 doivent être remisés au placard.

Il est important que la politique communale décidée se poursuive intégralement ; la crise du COVID ne peut être un justificatif à l'inaction et à une certaine inertie. En effet, nous constatons depuis plusieurs conseils communaux que les points à débattre au conseil communal proposés par la majorité sont des décisions de routine et, que, plus aucun débat ou proposition d'importance n'est proposé, les derniers conseils ne comportent que peu de points à débattre et se clôturent en une demi-heure.

Lorsqu'un point de relative importance est proposé, il ne nous satisfait que rarement dans la mesure où il n'a pas été étudié

Notre petite communauté a longtemps été épargnée par l'épidémie. Nous semblions être à l'écart de son chemin et nous nous sommes crus à l'abri.

La recrudescence des cas avérés que nous vivons actuellement nous prouve que l'on ne doit jamais baisser la garde.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est important de respecter les gestes barrière et d'adopter un mode de vie social limitant au maximum la propagation du virus.

C'est le moment d'être solidaires et de penser à ceux que cette crise met dans une situation encore plus difficile à vivre que la nôtre, comme nos aînés, les personnes isolées, ou encore celles qui n'ont pas de moyen de locomotion.

Une plateforme est à votre disposition à cet effet. Elle permet aux demandeurs de service et aux bénévoles d'entrer en contact. En voici l'adresse :

www.giveaday.be

La vaccination apporte l'espoir d'une embellie et d'un retour graduel à la normale.

En nous respectant les uns et les autres, en nous aidant, nous viendrons à bout de ce fléau.

Ensemble, faisons en sorte de sortir de cette crise socialement et humainement grandis.

*Yves DEGEYE, Frédéric CLARINVAL,
Freddy LAURENT, Natacha ROSSIGNOL,
Rudy MOISSE, Thierry MARTIN*

avec la pertinence souhaitée.

Des exemples : aucune politique énergétique proposée dans le rapport énergétique et voté « NON » par LETSGO car vide de sens et d'actions, des gros dossiers immobiliers en inactivité, ...

Aucune justification d'inaction dans la gestion des projets communaux en prétextant la crise du COVID ne doit être tolérée, ce serait une manière de surfer sur l'émotion.

LETSGO demande plus de gouvernance, actuellement, des urgences s'imposent notamment pour nos élèves déjà en souffrance suite à cette crise sanitaire et qui sont sérieusement perturbés suite à des querelles dans leurs encadrements ; des aînés en manque de contacts et d'aides, etc...

La bonne gouvernance doit être synonyme de transparence, de participation, de responsabilité et d'action malgré les difficultés.

Le Politique a le devoir de redoubler d'effort.

*Pour LETSGO
Didier Vanderbiest
Jean-Pol Pirlot*

ECHO DE LA MINORITÉ VIVRENSEMBLE

Un point à l'ordre du jour du conseil du 04 février dernier concernait le rapport annuel de gestion énergétique communale, domaine constituant pour Vivrensemble un point fort de son programme. A ce niveau des avancées positives ont été constatées, comme le projet éolien, la gestion de l'éclairage public et le cadastre énergétique des bâtiments communaux. Néanmoins nous avons jugé particulièrement **désolant** dans ce rapport de voir l'**absence totale** de perspectives praticopratiques de terrain tant pour 2021 que pour les années futures ce qui a justifié notre **abstention** pour ce point.

La commune, guidée par un plan d'actions, par la mise en place de mesures à coûts nuls ou faibles, par la sensibilisation permanente de son personnel, de ses citoyens et de sa jeunesse, **devrait**, avant d'évoluer vers des mesures plus structurelles ou techniques coûteuses **avoir** un rôle crucial à jouer dans la prévention et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le collège semble n'en avoir pas pris suffisamment conscience.

Economiser l'énergie c'est pourtant **facile** (gestes simples, investissements minimes, changement de comportement...) **utile** (seule solution pour un avenir énergétique durable) **économique** (rentabilité immédiate ou à moyen terme) **possible** (même dans le contexte d'un budget serré)

Sachant que le développement d'une société se mesure à la capacité de ses membres à prendre leur destin en main, tout le monde est d'accord pour dire que c'est aujourd'hui de la gestion de l'énergie que dépendra l'avenir harmonieux ou le déclin de notre société contemporaine. Cette évidence a toujours été et restera un pilier et une priorité pour l'action politique communale de Vivrensemble.

Françoise BOEVÉ-ANCIAX
Bernard BRUWIER



APPEL À CANDIDATURE POUR LES JEUNES ENTRE 15 ET 21 ANS

Ce projet, soutenu par la Région Wallonne, permet aux communes d'engager des jeunes sous contrats d'étudiants et développer leur sens de la citoyenneté en les impliquant dans la valorisation et l'amélioration de leur quartier et de leur environnement.

Si vous êtes intéressés par un job étudiant durant ces vacances d'été, vous pouvez envoyer votre candidature pour le 19 avril au plus tard à :

DORY Isabelle- candidature Eté solidaire, 45 rue de la Libération - 6927 Tellin

Le projet sera mis en place sous réserve des mesures sanitaires qui seront d'application à cette période.



COMITÉ DU FOYER CULTUREL DE BURE

APPEL À CANDIDATURES

Plusieurs membres du Comité de gestion du Foyer Culturel de Bure nous ont quitté ou ont souhaité se retirer après de nombreuses années de travail en tant que bénévole. Afin de reconstituer un nouveau comité de Gestion pour le Foyer Culturel de Bure, nous lançons un appel à toutes les personnes domiciliées sur la Commune de Tellin qui voudrait s'investir au sein de ce comité de gestion. Si vous êtes intéressé, vous pouvez rentrer votre candidature pour le jeudi 16 avril au plus tard soit par courrier : Administration Communale de Tellin - rue de la Libération 45- 6927 TELLIN ou bien par mail à l'adresse suivante : administration.communale@tellin.be. Nous adressons nos plus vifs remerciements aux anciens membres de ce comité pour toutes ces années de travail, et pour leur dévouement.

Acte de candidature - Comité de Gestion du Foyer Culturel de Bure.

Ce formulaire doit être complété entièrement et envoyé à l'Administration Communale de Tellin - rue de la Libération 45 - 6927 TELLIN pour le jeudi 16 avril au plus tard

Nom : Prénom :

Rue : N° :

Village :

Date de naissance : Profession :

DATE ET SIGNATURE :

QUOI DE NEUF SUR LES TRAVAUX ?

VOIRIES :

Aménagement provisoire d'un sens de circulation rue du Centenaire, rue du Courtil et rue du Tchênet à Tellin.

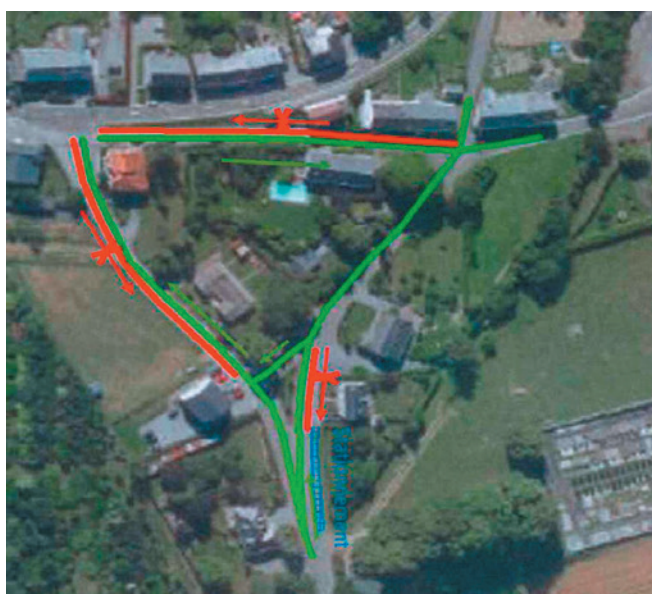
Comme vous l'aurez certainement remarqué, la Commune de Tellin a mis en place un sens unique rue du Tchênet et rue du Centenaire à Tellin.

Cette mesure a été instaurée à la demande de certains riverains pour diminuer le charroi descendant vers la RN 899 en contournant le centre de Tellin et afin de sécuriser la circulation et le stationnement dans ce quartier très fréquenté.

Cette mesure provisoire est prise pour une durée de trois mois à dater du 1^{er} mars 2021.

A la fin de cette période, une évaluation de ces mesures sera réalisée afin de savoir si celle-ci peut être mise en place définitivement

Pour ce faire, nous vous invitons à nous faire part de vos éventuelles remarques et suggestions, soit par courrier à l'adresse suivante : Service Travaux, rue de la Libération 45 à 6927 TELLIN, soit par mail à l'adresse du service travaux : stephanie.collignon@tellin.be .



Plan d'Investissement Communal 2019-2020 - Aménagement de la traversée de Bure

Le bureau d'étude C2PROJECT travaille sur le projet relatif aux travaux d'aménagement de la traversée de Bure. L'avant-projet doit être présenté, si tout va bien, pour mi-avril. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution du dossier.

Une réunion de présentation à la population et aux riverains concernés sera organisée en temps utile afin d'intégrer les remarques éventuelles destinées à établir le projet définitif à présenter au Conseil Communal avant fin juin.

Plan d'Investissement Communal 2019-2020 - Réfection de la rue du Cimetière, du pont SNCB et de la rue du Thier Hubiet à Grupont

La Commune de TELLIN vient de lancer le marché de travaux relatif à la réfection des abords du pont SNCB rue du Cimetière et de l'égouttage et de la voirie rue du Thier Hubiet.

L'ouverture des offres est prévue pour le 8 avril 2021.

Le début de ces travaux est toujours prévu, si tout va bien, aux alentours de mai 2021.

Travaux INFRABEL à Grupont

Dans le cadre de la mise à grande vitesse de la ligne 162 Namur - Arlon et de l'élargissement de

la plateforme ferroviaire, INFRABEL a procédé au rabotage de la paroi rocheuse située en aval du

pont de la rue du Cimetière.

Ces travaux vont bon train et se prolongeront dans le cadre du remplacement du pont SNCB.

Les travaux de remplacement du pont ont été

confiés à la firme DUCHENE SA de Modave (Strée).

Les mesures de sécurité et de déviation provisoire seront prises en temps utiles pour garantir la sécurité des riverains.



Zone d'Activités Economiques de TELLIN

Les travaux d'aménagement de la future Zone d'Activités Economiques de TELLIN sont en bonne voie. Ces travaux comprennent la création d'une bretelle et voirie d'accès à la zone et la pose d'une conduite

d'eau entre le réservoir de TELLIN et la zone d'activités. Ces travaux vont perturber le trafic au niveau de la route des Crêtes. Des déviations sont mises en place et toujours d'application.



Distribution d'eau

Renforcement du réseau d'eau Communal.

Les travaux destinés à réaliser une connexion sur l'adduction de la SWDE à Bure dans le but de renforcer le réseau communal pour la future Zone d'Activités Economiques et de sécuriser l'approvisionnement en eau lors des périodes de pénurie de plus en plus récurrentes viennent d'être attribués par IDELUX Eau.

Les travaux devraient être réalisés par la firme MAGERAT SA de Wellin.

Ceux-ci devraient débuter au courant du 1er semestre 2021 pour être opérationnels pour la période estivale.

*Pascal PETIT
Agent Technique en chef
Service Travaux*

AIDE EN ÉNERGIE AUX MÉNAGES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19



Le CPAS de Tellin a reçu différents subsides pour venir en aide aux ménages qui ont des difficultés à apurer leur facture d'électricité.

Si, suite à la crise sanitaire de la COVID 19, vous avez des fac-

tures d'électricité impayées, veuillez prendre contact avec le service énergie du CPAS de Tellin auprès de Mme Questiaux au 084 36 66 85 qui vérifiera si vous êtes dans les conditions pour pouvoir prétendre à une aide.

Françoise Questiaux, assistante sociale, responsable du service énergie du CPAS DE TELLIN

SERVICE MOBILITÉ



Le service mobilité reste accessible tous les jours de la semaine de 8h à 17h.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au minimum 48h à l'avance

auprès de Jacquemart Delphine au 0495 807 183 ou

au 084 36 66 85

Les déplacements se font dans un rayon de \pm 30 km de la Commune.

Nous restons vigilants aux règles sanitaires (port du masque - gel hydroalcoolique)

Afin de ne plus manipuler de monnaie, une facture sera envoyée tous les trimestres.

Vers. 09/2020 COVID 19

Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus Covid-19

Les CPAS vont octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
PIELUK WYBE D'INTEGRATIE



A qui s'adresser ?

Auprès du CPAS de votre commune, qui fera une analyse de votre demande

<http://bit.ly/581CPAS>

COVID 19

Avez-vous droit à une aide sociale ?



Pour qui ?

Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise du COVID-19. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

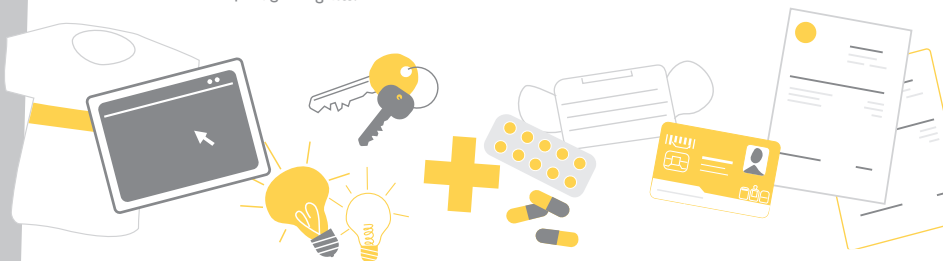
Par exemple : certains travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu ou doivent faire face à des dépenses supplémentaires, les travailleurs issus de l'économie collaborative, les travailleurs occupés à temps partiel -avec une attention pour les familles monoparentales-, les étudiants jobistes, certains indépendants, les personnes avec un handicap...

Cette mesure ne s'adresse pas aux personnes qui n'ont pas – ou plus – de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

Éditeur responsable: SPP IS, Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 165, 1000 Bruxelles.
Cette publication peut être reproduite et diffusée.

Pour quelles interventions ?

- **Aide au logement.**
Y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative.
- **Aide en matière d'énergie.**
Relatives à la consommation d'énergie, y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire.
- **Aide psychosociale.**
Relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques.
- **Aide en matière de santé.**
Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux: médicaments, factures d'hôpitaux, ... et l'achat de masques, gel et gants.
- **Aide à l'accessibilité numérique.**
Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.
- **Aide financière.**
Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources.
- **Besoins de première nécessité.**
Par exemple : intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes, ...
- **Aide pour les familles en difficulté.**
Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.



Les prêts et primes à caractère social de la Province de Luxembourg

Les primes

Prime annuelle pour l'utilisation du téléphone par les personnes âgées ou handicapées isolées

Cette prime annuelle de 50 € est réservée, sous certaines conditions, soit aux personnes handicapées soit aux personnes âgées d'au moins 70 ans.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime pour la location et l'utilisation d'un appareil de télévigilance

Les personnes handicapées ou âgées de 70 ans et plus répondant à certaines conditions et disposant d'un appareil de télévigilance relié à une centrale assurant un service permanent peuvent bénéficier d'une prime provinciale annuelle de 90 € (45 € si la demande est introduite après le 1^{er} juillet).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Une prime de maximum 1.500 € est accordée, sous certaines conditions, pour effectuer des travaux dans son logement, que l'on soit propriétaire ou locataire, en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personne âgée (65 ans et plus).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.27.45

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à une activité (handi) sportive

Une prime de maximum 80 € est accordée aux jeunes de 5 à 18 ans pour l'inscription à une activité (handi)sportive, pour autant que celle-ci soit organisée et encadrée soit par un Centre Sportif (supra)Communal, soit par un Club affilié à une Fédération (handi)sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous certaines conditions de revenus de la famille.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Jeunes / Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif

Intervention dans les frais néonataux

Cette intervention est accordée dans les frais hospitaliers, médicaux ou de transport restant à charge du patient et résultant du transfert in utero ou du nouveau-né vers un service de soins néonataux intensifs ou autre service de soins intensifs situé en-dehors de la province de Luxembourg.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime néonatal

Autres aides

Assurance volontariat

La Province de Luxembourg offre, grâce à la Loterie Nationale et à l'Association des Provinces Wallonnes (APW), une assurance gratuite pour les volontaires œuvrant dans les associations de tous les secteurs d'activités.

Chaque association peut bénéficier annuellement de 200 journées de couverture (un volontaire par jour = une journée).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Volontariat / Assurance

Subventions aux associations

La Province de Luxembourg octroie diverses subventions aux associations actives dans le domaine social - santé - économie sociale en vue de mener des actions de sensibilisation.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

Lien internet : www.province.luxembourg.be → Citoyens / Social / Aide aux associations

LA ZONE DE POLICE SEMOIS ET LESSE VOUS RAPPELLE L'ARTICLE 54 DE SON RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE RELATIF À L'ÉLAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES



Sans préjudice de prescriptions particulières des lotissements et du prescrit du règlement provincial sur la voirie vicinale qui impose

l'élagage des arbres et des haies de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, tout titulaire d'un droit réel ou personnel d'une propriété, tout occupant d'un immeuble est tenu de veiller à ce que les plantations de sa parcelle soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 mètres au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir, à moins de 2,5 mètres au-dessus du sol ;
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle que soit la hauteur ;
- ne nuise à la visibilité nécessaire pour la circulation routière, spécialement aux croisements et jonctions de voirie.

La hauteur des haies plantées le long des voiries publiques ne peut excéder 1,5 mètre.

Il est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'administration communale ou le Bourgmestre en vue d'assurer l'amélioration de la sûreté, de la salubrité ou de la commodité de passage dans les rues et autres voies publiques.

A défaut, il y sera procédé d'office aux frais, risques et périls du défaillant.



Une goutte de mazout peut contaminer 1000 litres d'eau



Plusieurs pollutions au mazout ont été déplorées ces dernières semaines dans nos cours d'eau. La restauration de l'écosystème de la rivière est un processus lent qui se voit perturbé durablement par ces pollutions accidentelles.

Durant les périodes de sécheresse que nous connaissons de plus en plus fréquemment, elles ne peuvent être diluées et ont un impact encore plus important sur la qualité de l'eau et sur la vie aquatique.

Si les hydrocarbures atteignent les nappes phréatiques, l'eau captée devient impropre à la consommation.

Quand ils se retrouvent dans le réseau d'égouttage, ils compromettent le bon fonctionnement des stations d'épuration.

En outre, la dépollution occasionne des coûts très importants.

Autant de bonnes raisons de vérifier régulièrement l'étanchéité et la conformité de votre cuve à mazout.

Voici un rappel des recommandations pour éviter les catastrophes :

- **Système anti-débordement – sifflet**
- **Pas de jauge extérieure**
- **Eviter d'installer votre cuve dans un endroit humide**
- **Prémunissez-la des chocs**
- **Assurez-vous d'avoir accès à toutes les faces de la cuve**
- **Protégez-la de la corrosion**
- **Inquiétez-vous à la moindre odeur suspecte ou si vous constatez une consommation excessive**
- **Pour éviter les actes malveillants, sécurisez les conduites de remplissage (cadenas par exemple).**

Faites appel tous les 3 ans à un technicien agréé pour un contrôle par ultrasons.

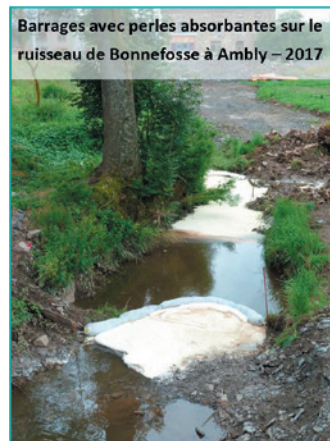
Vous trouverez la liste des experts agréés sur :

<http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/dppgss/ultrasons.idc>

Rappel : tout dépôt de mazout de plus de 3.000 litres, même réparti en plusieurs réservoirs, doit obligatoirement être déclaré à la commune. La procédure ne prend que quelques minutes via le site internet : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-denvironnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>

En zone de prévention de captage, les citernes à double paroi sont obligatoires.

Plus d'infos sur : <http://environnement.wallonie.be/citernes-mazout/Reservoirs-mazout.pdf>



Contrat de rivière Lesse
Rue de Préhyr 12F à 5580 Rochefort
Tél : 084 / 222 665
www.crlesse.be
info@crlesse.be

**Si vous constatez une
pollution, contactez SOS
Environnement Nature au
1718**

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

ACTIVITÉS VACANCES D'ÉTÉ 2021 ORGANISÉES PAR LE CPAS.

Les activités se dérouleront du 12 juillet au 13 août.

Vous pouvez découvrir le programme complet et détaillé sur le site internet de la commune à partir du 26 avril ou en demandant un exemplaire par mail ou téléphone au 084 3876 14 ou 0499 96 72 68 ou inscriptionsgarderie@tellin.be

Informations générales

Horaire, prix, conditions et inscriptions

Age : 2 ans 1/2 à 12 ans. Les enfants sont répartis en 4 groupes suivant les âges et les semaines.

Horaire des activités : 9 heures à 16 heures

Possibilité d'une garderie de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

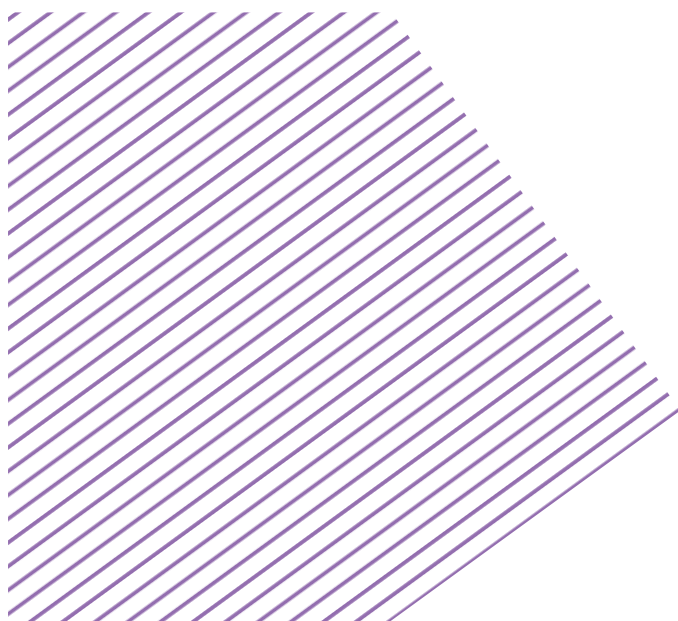
Uniquement pour les parents qui en font la demande. (Inscription préalable obligatoire).

L'inscription se fait **uniquement** par téléphone ou par mail : 084 38 76 14 ou 0499 6972 68 inscriptionsgarderie@tellin.be

Début des inscriptions : le mercredi 5 mai. Aucune inscription ne sera prise en compte avant cette date.

Une priorité d'inscription (à partir du 5 mai et jusqu'au 31 mai) est donnée aux enfants habitant l'entité de Tellin ou fréquentant une école de l'entité.

A partir du 1^{er} juin, les enfants domiciliés hors entité pourront s'inscrire suivant les disponibilités.



L'inscription des enfants du groupe des petits (pré maternelle, première) peut se faire à la journée.

L'inscription des enfants à partir de la 2^{ème} maternelle et jusque 12 ans se fait pour la semaine entière.

Toute semaine réservée sera facturée. Pas de remboursement en cas d'absence ou de désistement sans certificat médical.

Voir le règlement d'ordre intérieur pour les formalités d'inscription et de paiement.

ATTENTION :

Le nombre de places est limité pour chaque groupe d'âge et pour chaque semaine.

Paiement :

10€ seront facturés pour l'ouverture de frais de dossier et ne seront pas remboursables en cas d'annulation et de désistement ; sauf sur présentation d'un certificat médical.

Prix par semaine : 1^{er} enfant : 50€ - 2^e enfant : 40€ - 3^e enfant et suivants : 35€ participant la même semaine.

Prix à la journée pour les enfants de pré maternelle et 1^{ère} maternelle : 10€ - 2^e enfant : 8€ - 3^e enfant et suivants présents une même semaine : 7€

Enfant non domicilié à Tellin : 60€ ou 12€ la journée (pas de réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits)

Une facture sera envoyée pour le paiement.

Pour plus d'information personne de contact : Vanlaere Françoise 084 3876 14 0499 69 72 68 - inscriptionsgarderie@tellin.be Fermeture de la Capucine :

LA CAPUCINE SERA FERMÉE :



- **Vendredi 30 avril**
- Jeudi 13 et vendredi 14 mai.
- Lundi 24 mai

LE PASS CHEVETOGNE

80 €

l'abonnement loisirs le moins cher de Belgique. Une année de loisirs à volonté pour toute la famille pour les habitants de notre commune

Point de vente
TELLIN
Service comptabilité et recettes
Rue de la Libération, 45

Achetez votre Pass avant le 30 juin 2021 et recevez un billet
J'INVITE MES AMIS
valable pour 4 personnes

f **DomaineChevetogne**
www.domainedechevetogne.be

CHASSE AUX EUFS

Samedi 3 avril à 11h

N'oublie pas ton panier et tes bottes !

Les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte

Accueil à l'Office du Tourisme

Gratuit pour les enfants de 1 à 12 ans de l'entité de Tellin et des écoles communales.

Formule « spéciale Covid »

pas de collation ni de boissons cette année - distanciation par « bulles »

Plus d'infos :
Office du Tourisme 084/36 60 07, tourisme@tellin.be
Une organisation des comités de parents et du CDTC

Editeur responsable : Yves Degryse, bourgmestre

Promenade équestre

RANDONNÉE ÉQUESTRE

08.05.21 ♦ WELLIN-TELLIN

À CHEVAL SUR 2 COMMUNES

Cavaliers, cavalières, venez nous rejoindre pour un magnifique parcours équestre empruntant un tronçon de la chaussée « Marie-Thérèse » récemment réhabilité.

Promenade temporairement balisée de 30 km

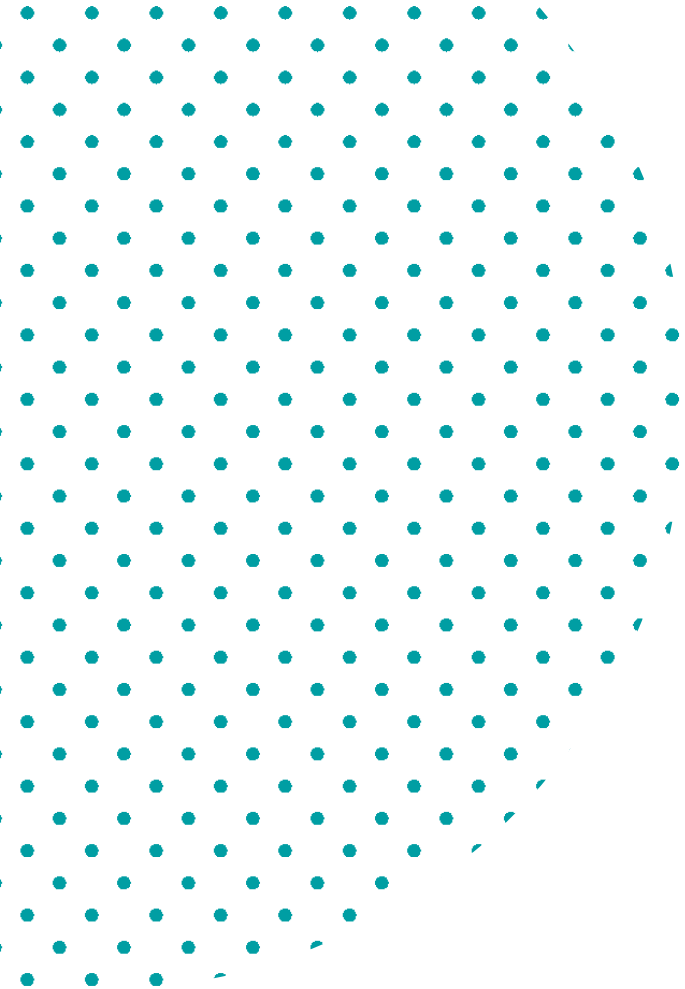
- Départ libre entre 8h et 10h de la Carrière de Restaigne (Rue de la Carrière - 6927 Restaigne | N°05259 - E 510377 | 50090534 - 5177126)
- La participation est de **15€/cavalière** (hors boisson) comprenant : **surprise, petit-déjeuner** (boisson/wienniserie), **repas à mi-parcours** (sandwich du terroir + dessert).
- Inscriptions au 084 41 33 59 ou tourisme@wellin.be avant le 30 avril 2021
- Inscription obligatoire, paiement à effectuer après inscription pour confirmation sur le compte de l'Administration Communale de Wellin : BE93 0910 0051 7967, en communication : Equestre + vos coordonnées.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ : PENSEZ À RÉSERVER !

Conditions particulières :

- Les règles sanitaires en vigueur à la date de l'événement seront strictement d'application.
- Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants en fonction de la jauge autorisée par les autorités fédérales. Dans ce cas, les premiers inscrits seront prioritaires et les autres seront remboursés.
- L'événement pourrait être annulé.

Une organisation des Communes et des Offices du Tourisme de Wellin et Tellin en partenariat avec la Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert, avec le soutien du



INFORMATION DE L'ALE DE TELLIN

Nouveau numéro de téléphone, nouvel horaire, nouvel agent !

Afin d'améliorer la disponibilité du service, nous sommes accessibles tous les jours de la semaine et vous pouvez également nous rendre visite le jeudi matin :

3 POSSIBILITÉS :

- Par TELEPHONE => un numéro unique du lundi au vendredi de 9h à 16h : 0476 03 44 57.
- Dans notre BUREAU => une permanence 1x par semaine le jeudi matin de 9h à 11h30 (sous réserve de la situation sanitaire : il est donc conseillé de prendre rendez-vous)
- Par MAIL => ale.tellin539@gmail.com

LA BELLE SAISON EST DE RETOUR ...

Vous avez besoin d'un coup de main dans le jardin ? L'ALE met à votre disposition des prestataires à un prix démocratique (5,95 €/heure, en toute légalité, assurances comprises)

Exemples d'activités : tonte de pelouses, taille de haies, nettoyage et entretien des parterres, bêchage, semis ...

Pour toute information ; n'hésitez pas à contacter **Benoît Bentz (Collaborateur ALE- FOREM)**

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE TELLIN

- Association sans but lucratif- agréée sous le numéro 539
- Rue du Centre 79A - 6927 RESTEIGNE

GIVE A DAY SUR LE TERRITOIRE DE NOV'ARDENNE, DU VOLONTARIAT POUR TOUS !

Super nouvelle pour le volontariat dans les Communes de Libin, Libramont, Saint-Hubert et Tellin ! Une toute nouvelle plateforme vient d'être développée :

<https://www.giveaday.be/fr-be/gal-novardenne>

Le Groupe d'Action Locale « Nov'Ardenne », accompagné des Plans de Cohésion Sociale des quatre communes qui composent son territoire, encourage le volontariat via une plateforme révolutionnaire !

2021 marque un grand coup pour le volontariat local, le GAL Nov'Ardenne lance une plateforme de mise en relation automatique (« matching ») entre les volontaires des 4 communes du territoire du GAL (Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert et Tellin) et ses associations.

À travers cet outil digital, initié par le GAL Nov'Ardenne et son partenaire Give a Day, le principal objectif est d'encourager les citoyens à **participer à la vie associative** de ces 4 communes. Ce partenariat inédit est le premier en la matière sur le territoire.

Grâce à ce partenariat avec Give a Day, le GAL, accompagné et soutenu par les PCS des quatre communes, veut **favoriser le volontariat** au sein de son territoire et encourager la création d'une **société plus solidaire par un engagement concret de ses citoyens** auprès du monde associatif. Ensemble, nous sommes fermement convaincus que cet outil

numérique de qualité dynamisera davantage l'**engagement sociétal de notre communauté locale**.

Destinée à tous les citoyens et associations, <https://www.giveaday.be/fr-be/gal-novardenne> présente différentes possibilités d'initiatives et permet également de rejoindre un réseau d'idées solidaires très étendu, qui comprend déjà près de 3.000 associations et plus de 20.000 volontaires.

Cette plateforme, qui est opérationnelle depuis le début de cette année 2021, concrétise la collaboration entre les partenaires afin de soutenir l'engagement du GAL Nov'Ardenne de dynamiser et faciliter le volontariat sur son territoire, de promouvoir l'esprit critique, la solidarité et la lutte contre les injustices sociales. Pour que les citoyen.e.s engagé.e.s d'aujourd'hui deviennent les citoyen.ne.s engagé.e.s de demain, notre priorité est de valoriser leurs actions et de démontrer à quel point le dé clic de l'engagement est à la portée de toutes et de tous.

PLUS D'INFOS ?

Contactez Simon LEMAIRE (chargé de mission « économie » au GAL Nov'Ardenne) : simon.lemaire@novardenne.be ou 061 86 06 14 ou Isabelle DORY (PCS Tellin) : isabelle.dory@tellin.be ou 084 3666 85

Site web du projet :

<https://www.giveaday.be/fr-be/gal-novardenne>



DISTRIBUTEUR OFFICIEL



061 61 10 07

Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert



d'Alzon Collège

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL
ET TECHNIQUE DE TRANSITION
À BURE

Les inscriptions sont possibles dès le 26 avril, chaque jour ouvrable de 8 h à 16 h 30 (12 h 30 le mercredi), ou sur rendez-vous.




Durant les vacances d'été, une permanence sera assurée du 1^{er} au 16 juillet et du 16 au 31 août 2021, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Collège d'Alzon asbl

rue de Han 1 ▪ 6927 Bure (Tellin) ▪ 084 36 02 80
administration@dalzon.be ▪ www.dalzon.be

autoselux

vosre spécialiste automobile

autoselux.be | 
autoselux | 
@autoselux | 

Votre spécialiste en vente de véhicules de direction, d'occasion récents et neufs.

Votre atelier de réparation mécanique et carrosserie toutes marques.

Rue de Rochefort 64a - 6927 TELLIN
Tél : 084 / 223 123



2010-20



Boulevard Virginie
SOINS A DOMICILE
Aroma en Soi
boulardvirgi@gmail.com
0472 03 07 96
Rue de Thys 11
6900 HUMAIN



Carlier Stéphane
Rue de France 4
6953 Forrières
0495 126 361
fc825102@skynet.be



Infirmière de proximité
Commune de Tellin

LECLERE Catherine
Infirmière indépendante
Rue de la Libération 55
6927 Tellin
cathphil.wil@hotmail.fr

0472 20 04 01



BUREAU LIBERT

COURTIER EN ASSURANCES
& AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
Tél. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03
www.bureau-libert.be - FSMA 0139991A-cB
info@assurances-libert.be

GRUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Mobil

PRIMAGAZ

Esso



Votre **fournisseur de chaleur**
dans la région depuis **40 ans**

Mazout

Pellets

Gaz bouteilles

Huiles & Graisses



Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be